



N° 14 – octobre-décembre 2017

## La CEPM prend position sur la PAC post-2020

(p.2)

### > Editorial

**En ce début d'année 2018, les vœux sont de rigueur.**

D'abord pour chaque lecteur de cette newsletter, comme pour chaque maïsiculteur européen, nous souhaitons bonne santé, bonheurs petits et grands et réussites tant personnelles que professionnelles !

Pour la production de maïs, les enjeux de 2018 sont énormes, et la CEPM restera bien sûr mobilisée. Que ce soit sur le plan des accords internationaux pour lesquels les impacts pour notre production pourraient être majeurs - comme le Mercosur en particulier - ou sur le plan des discussions sur la future PAC, avec une volonté de maintenir une vraie politique européenne, dotée du budget nécessaire à ses ambitions et qui nous permette de sortir d'un certain dogmatisme avec des outils pragmatiques et efficaces, en particulier en matière de gestion / protection des marchés ou encore en terme de recherche de résultat pour les entreprises agricoles, que l'on parle de gestion des risques ou de verdissement. Les annonces de la Commission nous font craindre une certaine renationalisation, mais en revanche des propositions concrètes sur la simplification et l'efficacité des outils de la PAC sont une réelle avancée. Il nous faudra donc nous mettre collectivement au travail pour définir la PAC de demain, sans bien sûr oublier le débat budgétaire, complexifié par le contexte du Brexit ...

Enfin, espérons que 2018 nous apporte un peu de pérennité et de raison sur les dossiers de facteurs de production et que la science reprenne ses droits pour nous éviter des feuilletons du type de celui du glyphosate qui nuisent tant à « l'image de l'Europe » qu'à l'efficacité de son agriculture pour répondre au premier besoin de ses concitoyens : leur fournir une alimentation saine et sûre basée sur une agriculture de qualité.

Bonne année 2018 à toutes et tous !

**Céline Duroc,**  
Délégué Permanent CEPM,  
Directeur Général AGPM

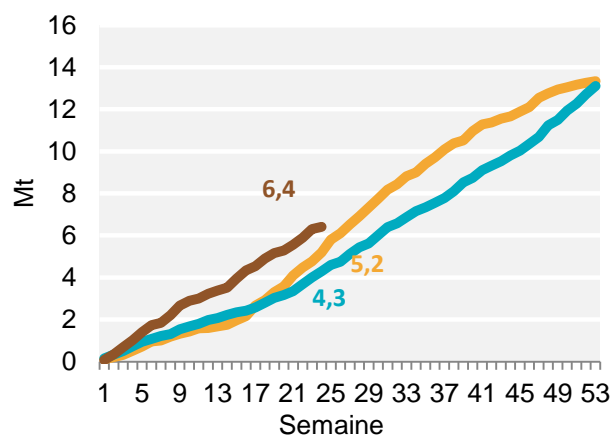
## Sommaire

- Editorial & Chiffres clés ..... 1
- PAC post-2020..... 2
- Accord sur le pan agricole du Règlement Omnibus ..... 3
- Examen REFIT du Règlement Pesticides ..... 3
- Le glyphosate réautorisé pour 5 ans ..... 4
- Néonicotinoïdes – vers un vote en mars 2018 ..... 4
- Vie des adhérents ..... 5
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres ..... 6

### CHIFFRES CLES DU MAÏS :

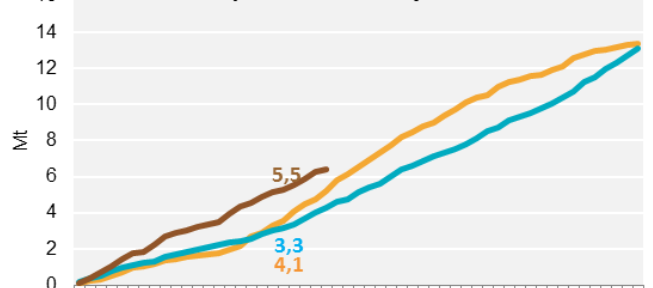
#### Cumul des importations UE du 01/07 au 12/12/2017

Source : DG Agri, décembre 2017



— 2015/16 — 2016/17 — 2017/18

#### Cumul des importations du 1<sup>er</sup> juillet au 14 novembre



## LA CEPM PREND POSITION SUR LA PAC POST 2020

La C.E.P.M (Confédération Européenne de la Production de Maïs), après un débat interne entre les délégations membres, a arrêté une position commune sur le devenir de la PAC à horizon post 2020. Elle entend ainsi prendre part au débat européen et faire entendre la voix des producteurs de maïs des pays membres de l'organisation.

Un budget conforté, une subsidiarité limitée, des outils élargis et modernisés, et une approche environnementale révisée : voilà les grandes lignes du projet porté par la C.E.P.M.

La C.E.P.M attend ainsi de l'Union Européenne qu'elle porte une réelle ambition pour son agriculture et pour les femmes et les hommes qui en vivent, et ce au service des priorités stratégiques définies par la Commission Européenne. Cette ambition retrouvée passera par un **budget conforté** à l'issue des prochains débats. Plus que jamais, la PAC post 2020 devra retrouver son caractère communautaire, en **limitant la subsidiarité** offerte aux Etats membres, et plus particulièrement au sein du 1er pilier.

La PAC post 2020 devra également moderniser et élargir les outils à disposition des producteurs pour faire face à **l'instabilité des marchés et du climat**, et pour améliorer leur compétitivité : un filet de sécurité face aux crises de marchés, un paiement de base découplé, des outils de gestion de risque adaptés, une politique d'accompagnement des investissements visant à

améliorer la **compétitivité** de la production de maïs de l'UE et un accès plus large à l'innovation.

Enfin, **l'approche environnementale doit être révisée** dans la PAC post 2020 pour susciter l'adhésion des agriculteurs. Le verdissement doit ainsi valoriser les démarches individuelles ou collectives des agriculteurs sans affaiblir la production, le revenu et par conséquent la durabilité des exploitations européennes. C'est le sens du travail mené par la CEPM sur la certification en tant qu'équivalence au verdissement.

*« Alors que l'Union Européenne est en passe de devenir le 1er importateur mondial de maïs, les producteurs européens réunis au sein de la CEPM entendent porter une véritable ambition pour cette plante en vue de la prochaine PAC. Notre objectif est d'accompagner une ambition forte pour la production de maïs, en visant a minima l'équilibre avec les utilisations européennes »* déclare Daniel Peyraube, Président de la C.E.P.M.

## Communication "L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture" – 29 novembre

Le 29 novembre 2017, le Commissaire Phil Hogan a présenté la Communication sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture, qui vise à soutenir les agriculteurs européens sans négliger d'autres défis comme le changement climatique, ou la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La principale nouveauté est la plus grande flexibilité accordée aux Etats membres qui pourraient à l'avenir choisir les mesures les plus appropriées au niveau national pour atteindre les objectifs européens. Ces mesures nationales seraient présentées dans les « plans stratégiques PAC » que la Commission européenne devra ensuite approuver. L'approche unique semble donc être totalement abandonnée pour la PAC, risquant d'accroître les distorsions de concurrence et traduisant surtout l'absence d'un vrai projet agricole pour l'Union Européenne !

Cependant, l'importance de cette Communication – qui n'est pas une proposition législative mais une grande orientation – doit être relativisée. Les propositions législatives pour le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) post-2020 devraient être présentées en mai 2018 par la Commission, puis être débattues par le Conseil et le Parlement, dans un contexte d'incertitude lié entre autres aux conséquences financières du Brexit. C'est seulement sur la base du CFP post-2020 qu'un vrai débat chiffré sur la future PAC pourra avoir lieu – les propositions législatives de la future PAC sont attendues avant l'été 2018.

## REGLEMENT OMNIBUS – UN ACCORD SUR LE VOLET AGRICOLE

**Le Conseil des Ministres a formellement adopté le 13 décembre 2017 la partie du règlement dit «omnibus» relative à l'agriculture et au développement rural. Ces changements sont entrés en vigueur le 1er janvier 2018 pour poursuivre le mouvement en cours de simplification et de modernisation de la PAC.**

Initialement conçues par la Commission européenne comme un simple exercice de simplification, les négociations en particulier au sein du Parlement européen ont été plus ambitieuses jusqu'à envisager de devenir une réelle révision à mi-parcours de la PAC. Le Conseil, plus proche de la position initiale de la Commission sur le contenu et le calendrier du règlement omnibus, a réussi lors des trilogues de l'automne 2017 à trouver un compromis acceptable pour les rapporteurs car tenant compte de certaines revendications du Parlement européen, tout en permettant une **mise en œuvre au 1er janvier 2018**.

Ainsi, s'il n'a pas obtenu gain de cause sur la simplification du verdissement des paiements directs, le Parlement a tout de même obtenu des concessions sur les **dispositifs d'assurance** (pour permettre une compensation jusqu'à un maximum de 70% pour les agriculteurs dont la production ou le revenu connaît une baisse d'au moins 20%) et les règles s'appliquant aux **organisations de producteurs** (extension des règles s'appliquant déjà aux secteurs du lait, de l'huile d'olive et des céréales, et levée de la limite de concentration de 33% au niveau national et 3,5% au niveau européen).

## CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE FUTUR DU REGLEMENT PESTICIDES

**Un examen « REFIT » est en cours au niveau européen depuis novembre 2016 pour évaluer l'adéquation de la législation actuelle régissant l'homologation des produits phytopharmaceutiques dans l'UE. Il devrait s'achever en novembre 2018, et pourra potentiellement aboutir à une nouvelle proposition législative réformant le système actuel.**

Dans le cadre de l'examen [REFIT](#) du Règlement 1107/2009 sur les produits phytopharmaceutiques («Règlement Pesticides»), une [consultation en ligne](#) est ouverte aux citoyens du 13 novembre 2017 au **12 février 2018**. Cette consultation est ouverte à tous, et prend la forme d'un questionnaire structuré pour orienter la réflexion de la Commission européenne.

En parallèle, un [questionnaire spécialement conçu pour les parties prenantes](#) était également ouvert aux contributions jusqu'au **31 décembre 2017**. La CEPM a bien sûr apporté sa vision sur ce dossier. Le questionnaire s'étend de la perception générale de la législation à sa mise en œuvre et son contenu concret (définitions, procédures d'approbation, classification des substances actives, leur substitution par des substances alternatives, fardeau administratif...). Ces consultations devraient être suivies de réunion de «focus groups» plus ciblés sur des questions spécifiques.

En outre, le Député S&D tchèque Pavel Poc a commencé à travailler en mai 2017 à un **rapport d'initiative sur la mise en œuvre du Règlement Pesticides**, en commission

ENVI. Ce rapport devrait être discuté à la séance plénière du Parlement en juin 2018. Les rapporteurs fictifs en commission ENVI sont Mairead McGuinness (EPP), Julie Girling (ECR), Jan Huitema (ALDE), Martin Häusling (Verts), Anja Hazekamp (GUE) et Piernicola Pedicini (EFDD). Le Député PPE allemand Peter Jahr sera le rapporteur pour opinion de la commission AGRI du Parlement.

Ce rapport d'initiative ne sera pas techniquement contraignant pour la Commission européenne qui a le monopole de l'initiative législative dans l'UE, mais permettra aux Députés de faire entendre leur voix avant la fin de l'examen REFIT du Règlement Pesticides, et en amont de probables nouvelles propositions législatives de la Commission dans le domaine.

Autant d'opportunité pour la CEPM pour faire entendre sa voix sur ce dossier notamment pour que le système d'homologation se «dégrippe» et permette aux producteurs de maïs européens d'accéder dans les mêmes délais et dans des conditions d'utilisations similaires à des produits phytosanitaires similaires.

## UNE RÉ-AUTORISATION DE 5 ANS EN COMITÉ D'APPEL POUR LE GLYPHOSATE. ET MAINTENANT ?

Le 27 novembre 2017 – à la surprise générale – une majorité qualifiée d'Etats membres réunis en Comité d'Appel a voté en faveur de la réautorisation du glyphosate au niveau européen pour cinq ans. Quatre pays – l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie – ont changé leur vote à la dernière minute en passant de l'abstention à un vote favorable à la réautorisation.

18 Etats membres ont voté pour la réautorisation du glyphosate, 9 contre, avec une abstention. Ce résultat a donc permis d'atteindre le seuil de la majorité qualifiée, qui est fixé à 55% des Etats membres et 65% de la population européenne.

Suite à ce vote, le groupe des Verts au Parlement européen a annoncé vouloir « rassembler une majorité au Parlement européen afin de déposer devant la Cour de justice de l'UE une demande d'annulation » de cette décision. Cette initiative se base notamment un rapport présenté le 7 décembre dernier par [Olivier De Schutter](#), ancien rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, selon lequel cette réautorisation violerait notamment le principe de précaution en « l'absence de certitudes scientifiques », et évoque même une « mise en cause du principe de la démocratie dans l'UE ». Des ONG de défense de l'environnement, comme le réseau Pesticide Action Network, ont également indiqué avoir déposé des plaintes auprès des parquets de Vienne et Berlin contre l'institut allemand BfR et l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) qui ont mené l'évaluation des risques du glyphosate – une évaluation qui a conclu que le glyphosate n'était pas cancérigène.

Suite au vote positif en Comité d'Appel du 27 novembre, le 12 décembre la Commission européenne a adopté définitivement la décision de réautorisation pour 5 ans lors de la réunion du Collège des Commissaires à Strasbourg. L'acte d'exécution a été publié le 15 décembre et est pleinement entré en vigueur le 16 décembre.

Lors de la réunion du Collège du 12 décembre, la Commission a également répondu par une Communication à l'initiative citoyenne européenne « Interdire le glyphosate et protéger les personnes et l'environnement contre les pesticides toxiques ». Dans cette Communication, elle a annoncé **plus de transparence dans les évaluations scientifiques à l'avenir**. Elle s'engage ainsi à présenter une proposition législative pour le printemps 2018 visant à améliorer la transparence, la qualité et l'indépendance des évaluations scientifiques des substances. Dans cette optique, un rapport sur le bilan de qualité relatif à la législation alimentaire générale (la base légale de l'EFSA) sera d'abord publié en janvier 2018 pour faire le point sur la législation en vigueur, et sera suivi d'une consultation publique en préparation de la proposition législative du printemps 2018. La CEPM suivra avec attention ses discussions qui seront aussi à mettre en lien avec le débat plus global entamé autour de l'homologation des produits phytosanitaires.

### NEONICOTINOÏDES : VERS UN VOTE EN MARS 2018

**Le vote sur la possibilité d'interdire sur toutes les cultures trois substances néonicotinoïdes est reporté en mars 2018. Cela accorde un délai supplémentaire aux agriculteurs pour lesquels une interdiction complète serait très dommageable dans la mesure où il n'existe pas de substance alternative dans certaines cultures et face à certains ravageurs.**

Les experts nationaux réunis en Comité Permanent (SCoPAFF) le 13 décembre 2017 ont débattu des propositions de la Commission européenne pour étendre l'actuelle interdiction de trois substances néonicotinoïdes – imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame – sur toutes les cultures hors serres. Le vote qui avait été initialement envisagé n'a cependant pas eu lieu, et est reporté au mois de mars 2018.

De plus, l'EFSA a reporté la date de son évaluation mise à jour sur les risques pour les abeilles des pesticides néonicotinoïdes : alors qu'elle devait être publiée fin novembre 2017, elle le sera en février 2018. Des résultats que la CEPM attend fermement depuis 2 ans depuis le lancement de l'appel à données. La Commission a donc préféré reporter le vote à la première réunion du SCoPAFF qui suivra la publication de ces conclusions de l'EFSA, en mars 2018.

## BULGARIE

## 7e Séminaire Agro National 2017

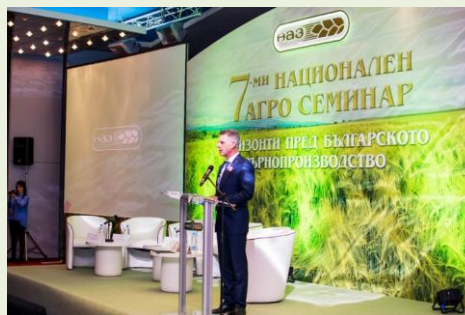
30 novembre – 1er décembre 2017, Plovdiv

Le Séminaire Agro National de cette année, « Les horizons de la production de céréales en Bulgarie », était organisé autour du thème de la gestion durable des sols. Des intervenants bulgares et étrangers ont contribué au débat pour sensibiliser le public aux pratiques de protection de la fertilité des sols – les semis directs et pratique minimale des sols, organismes des sols et gestion des nutriments, cultures dérobées et couverture hivernale des sols.

Les présentations des entreprises ont souligné les possibilités d'optimisation des coûts de production et d'amélioration de la rentabilité et de la productivité des exploitations à travers des solutions innovantes.

Une discussion sur l'actualité a aussi eu lieu entre la NGPA et les institutions nationales (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Sylviculture, et le Fond public 'Agriculture').

En conclusion, le Septième Séminaire Agro National a réussi à fournir aux agriculteurs des informations utiles et nécessaires dans le cadre de leurs activités.



## FRANCE

## Congrès du maïs 2017 : vers un maïs sur-mesure

Près de 700 personnes se sont réunies à Toulouse les 22 et 23 novembre pour le Congrès du maïs 2017. Ce rassemblement de la filière maïs s'est résolument engagé vers l'innovation, pour un maïs compétitif et citoyen.

L'avenir du maïs passera par une maïsiculture sur-mesure et innovante pour assurer une meilleure durabilité économique et environnementale. Mais l'acceptabilité de la culture reste un enjeu majeur et même si les résultats de la plante maïs sont là (efficacité de l'eau et durabilité de la monoculture), il faudra dialoguer davantage. C'est bien la conviction de Daniel Peyraube, Président de l'AGPM et de Maiz'Europ', qui reste résolument optimiste : « *le maïs c'est un potentiel de rendement, des qualités nutritives et une énergie propre. Mais les attentes des producteurs sont grandes : accès à l'eau, aux phytos, aux biotechnologies, bio-contrôle, PAC...* » Des préoccupations partagées par la Présidente de la FNSEA, Christiane Lambert qui en a appelé à dédramatiser les phytos et passer un contrat de solutions.



## ALLEMAGNE

## Réunion annuelle du DMK, novembre 2017

L'association DMK a organisé sa 61<sup>e</sup> réunion annuelle à Brême les 20 et 21 novembre. Le Président de DMK Prof. Taube a accueilli plus de 150 agriculteurs, conseillers et scientifiques. Dans le cadre de différentes réunions, les participants ont eu l'occasion de discuter des développements des marchés du maïs et des céréales, des conséquences du Brexit pour l'industrie agro-alimentaire de l'UE, ou encore de la politique allemande actuelle concernant les nouvelles techniques d'amélioration des plantes et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Durant l'Assemblée Générale, le Prof. Enno Bahrs de l'Université Hohenheim a été élu comme membre du Conseil de DMK. Le traditionnel Prix DMK pour les jeunes scientifiques a cette année été remis à deux jeunes chercheurs des universités de Hohenheim et Osnabrück pendant la soirée de réception.



Public de la réunion annuelle du DMK à Brême



Prof. Taube et les deux lauréats



### Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – *Deutsches Maiskomitee (DMK)*

BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA) et Conseil des Organisations Agricoles*

ESPAGNE - *Asociación General de Productores de Maíz de España (AGPME)*

FRANCE – *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*

HONGRIE – *Vetőmag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*

ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*

POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurzydy (PZPK)*

PORTUGAL – *ANPROMIS*

ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*

SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľ'ov a spracovateľ'ov kukurice (ZPSK)*

### Groupes de Dialogue Civil

**19-03-2018** : Aspects internationaux de l'agriculture

**16-03-2018** : Cultures arables - sucre

**09-03-2018** : Paiements directs et verdissement

**06-02-2012** : Cultures arables – COP et semences

### Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres – 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- ✓ **CEPM :**
  - **20 février 2018:** Conseil d'Administration - Paris.
- ✓ **Portugal :**
  - **7 février 2018:** ANPROMIS organise son 9<sup>ème</sup> colloque du maïs à Póvoa do Varzim (25 kms nord de Porto), région très spécialisée en production laitière.
  - **8 février 2018 :** "journée terrain" avec une visite de la ferme portugaise de Germoplasme Végétal (2<sup>ème</sup> plus importante du monde ) puis visite d'une exploitation laitière performante de 1200 VL
- ✓ **Roumanie :**
  - **25 janvier 2018 :** Assemblée Générale - Congrès annuel APPR, Prix Maïs d'Or / Golden Maize 3<sup>ème</sup> édition, Bucarest.
- ✓ **Allemagne :**
  - **19-28 janvier 2018 :** Semaine verte internationale, Berlin (DMK dans le Hall 3.2, Stand 122).
  - **15 janvier 2018:** Groupe de travail sur les essais variétaux, Hanovre
  - **2 mars 2018:** Conseil d'Administration DMK, Würzburg
  - **15-16 mars 2018:** Groupe de travail Economie et Gestion des Exploitations, Mannheim
  - **17-18 avril 2018:** Groupe de travail Conservation d'Ensilage et d'Alimentation animale, Halle/Saale